

## ZODIAC AEROSPACE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 11 576 170,28 €uros.  
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir.  
729 800 821 R.C.S. Versailles

### RECTIFICATION DE LA PRESENTATION DE LA 2<sup>EME</sup> RESOLUTION

#### RESOLUTION RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Un erratum, pour rectification d'une erreur matérielle, à l'avis de réunion publié le 9 décembre 2015, paraîtra au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 13 janvier 2016 afin d'indiquer, dans le texte du 2<sup>ème</sup> projet de résolution, le montant arrondi du résultat net part du Groupe réalisé au titre de l'exercice clos le 31 août 2015, soit **184,8 M€** (au lieu de 184 800 000 euros).

Par le vote de cet amendement à la **2<sup>e</sup> résolution**, nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice 2014/2015, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 184,8 M€

Ci-joint, texte de l'avis rectificatif tel qu'il sera publié.

# CONVOCATIONS

---

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### ZODIAC AEROSPACE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 11 576 170,28 €uros.  
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir.  
729 800 821 R.C.S. Versailles

#### Avis rectificatif

Erratum, en raison d'une erreur matérielle, à l'avis de réunion concernant l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la société Zodiac Aerospace du 14 janvier 2016 paru dans *le Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°147 du 9 décembre 2015 – Annonce n° 1505307

Dans le texte du 2ème projet de résolution (1er paragraphe), il faut lire : « L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice et qui laissent apparaître un résultat net part du Groupe de **184,8 M€**».

#### au lieu de

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice et qui laissent apparaître un résultat net part du Groupe de 184 800 000 €».

*Pour avis de modification.*